

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	16 (1943)
<b>Heft:</b>	1-2
<b>Artikel:</b>	L'architecture neuchâteloise
<b>Autor:</b>	Vouga, Daniel
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-122047">https://doi.org/10.5169/seals-122047</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

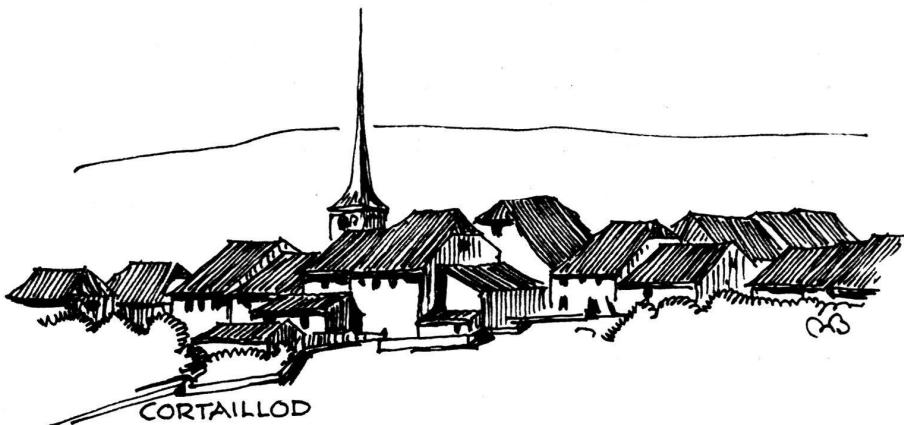
### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'ARCHITECTURE NEUCHATELOISE



à propos de...

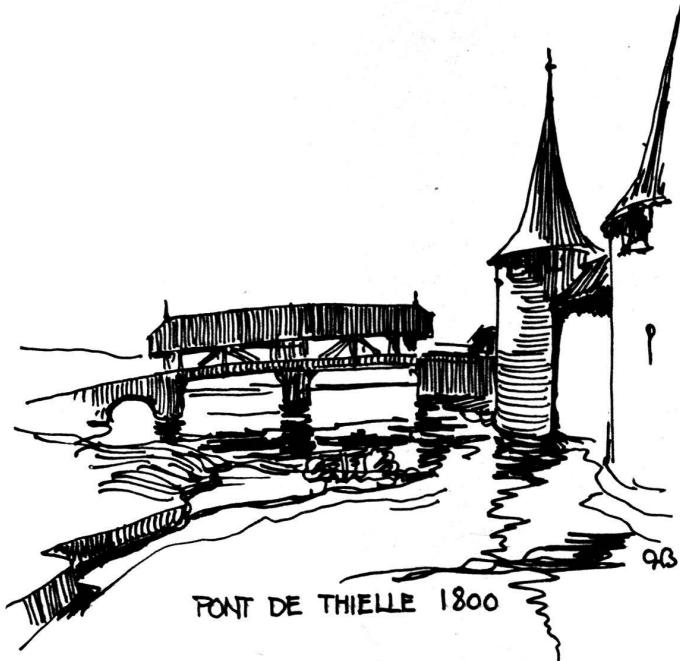
## ARCHITECTURE NEUCHATELOISE

par J. BÉGUIN, ARCHITECTE

Editions de la Baconnière, 1 vol. Fr. 10.—, Neuchâtel 1942

Les lignes qui suivent sont illustrées de croquis empruntés à l'ouvrage. Nous tenons à remercier son auteur de les avoir mises à notre disposition. (Réd.)

L'**Institut neuchâtelois** a demandé à **M. Jacques Béguin**, architecte, d'écrire et d'illustrer une histoire de l'architecture en pays neuchâtelois. Tel que l'**Institut** l'a conçu, cet ouvrage ne doit être ni une anthologie, ni une étude technique ; il doit s'adresser au public cultivé et curieux de connaître les sources, sans doute diverses, et les caractères propres de l'architecture neuchâteloise ; il doit, en somme, faire réfléchir plutôt qu'instruire. Et nul — il l'a prouvé — n'était mieux préparé à ce travail que M. Béguin, qui s'adonne depuis longtemps à l'étude de notre architecture, des lois de l'urbanisme, des détails où se révèlent les influences, et des constantes qui, à travers les innovations successives et l'évolution des lois, n'en persistent pas moins. Il serait inutile de suivre pas à pas l'exposé de M. Béguin ; un résumé trahirait d'ailleurs la richesse de ce livre, et la verve familière qui n'en est pas un des moindres charmes. Mais il ne peut être que salutaire d'en dégager quelques leçons qui, pour s'illustrer de faits neuchâtelois, s'appliquent cependant partout ailleurs. La région de Neuchâtel a certes une particularité, qui est d'être une région frontière. Frontière des langues, donc aussi des caractères et des mœurs, et des modes de construction ; région, pensera-t-on, où par conséquent se mêleront des types divers dont, peut-être, la fusion pourra donner lieu à un type nouveau... Nullement ; tant que la frontière des langues reste stable, cette autre langue qu'est l'architecture ne subit guère, ou ne subit pas du tout l'influence alémanique. La ferme du Jura conserve son principe et sa distribution qui correspondent à un genre de vie étranger aux habitudes de... l'autre côté : on bâtit en pierre, on couvre à deux pans. Ainsi le veulent les traditions, voulues elles-mêmes par le climat : peu d'eau, beaucoup de



types de demeures ; mais l'architecture reste fonctionnelle. On se groupe en villages, serrés parce que la terre est précieuse, et c'est l'urbanisme qui naît ; mais le principe reste le même : se plier aux exigences naturelles, s'y adapter.

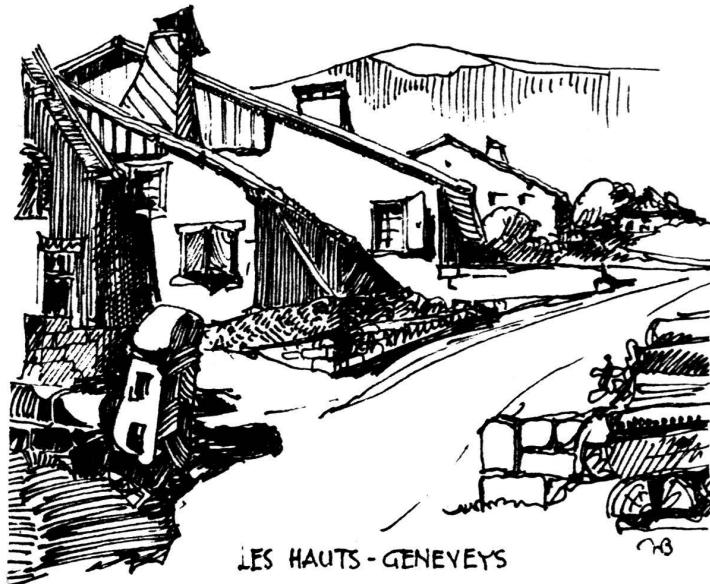
Sur ces types constants de demeures, les modes passent sans laisser beaucoup d'effets ailleurs que dans la décoration ; laissons-en l'étude aux archéologues. Le critique, toutefois, ne peut guère passer sous silence quelques considérations aventurées de M. Béguin.

C'est d'abord une sévérité trop grande et passablement injuste à l'égard de l'« attitude classique ». Evidemment, la majesté du grand siècle est assez difficile à placer dans toute théorie de l'architecture qui ne croit que modérément à la vertu des règles, des axes et des proportions ; les façades déguisant le plan manquent de cette loyauté qu'on aime à trouver aux constructions du moyen âge. Mais à ne le considérer que comme une discipline extérieure, ne méconnaît-on pas le classicisme ? Ne néglige-t-on pas une attitude essentielle de l'esprit humain, une de nos plus précieuses aspirations, qui est la création d'un ordre plus vraisemblable que le vrai, d'une beauté absolue, et nécessaire elle aussi, mais selon une loi supérieure aux choses ? Là n'est pas, sans doute, toute l'essence de l'art ; c'est cependant ce besoin

neige, par les matériaux : bon calcaire, bois abondant et par les occupations : élevage du bétail, peu d'agriculture. Depuis peut-être huit à dix siècles qu'on la construit dans nos Montagnes, la ferme n'a pas changé, parce qu'elle peut ne pas changer. Ce n'est pas un traditionalisme vain et pédant qui le veut ainsi, mais le caractère strictement fonctionnel de cette architecture. D'où, avec sa permanence, sa beauté, faite de l'adaptation pure des formes à la nécessité.



qui fait d'une construction une œuvre d'art sentie et voulue telle (ce qui est d'ailleurs très lourd des conséquences les plus dangereuses). D'autre part, c'est faire la part trop belle au romantisme, et trop restreinte au baroque, que de considérer le premier comme l'attitude franche qui « ne craint pas d'exprimer mouvement et vie, sans pour autant renoncer à toute ordonnance », et le second comme une simple fantaisie, comme une réaction populaire. L'architecture qui montre un escalier comme il est et là où il est n'est pas romantique, elle est fonctionnelle ; et le romantisme, dont nous sommes encore trop proches peut-être, et trop pénétrés, pour en avoir une idée juste, n'est en somme lui-même qu'une des manifestations de l'esprit baroque, qui revendique le droit à la spontanéité, au lyrisme, à l'effusion, à l'instinct — contre la « tyrannie » des règles, qu'elles soient imposées par la raison, ou par la tradition, ou par la technique. A moins que le romantisme vrai soit encore autre chose — ce que je crois — et non pas une révolte ni une libération, mais une quête au plus profond de nous, quête ardue et souvent désespérée, qui ne trouve à s'exprimer qu'en symboles ; auquel cas son rôle en architecture paraît nul.



LES HAUTS-GENEVEYS



NEUCHATEL. ANCIEN HOTEL DE VILLE ET PONT DES BOUCHERIES.

Du XVI<sup>me</sup> au XVIII<sup>me</sup>, la situation change, en somme, peu ; les principes qui avaient fait la raison d'être de nos bourgs restent valables ; chacun d'eux reste fidèle à sa vérité, soumis à sa dominante. Et les maisons patriciennes, comme les châteaux féodaux, restent à l'écart. L'esprit nouveau se manifeste bien, dans les campagnes comme à la ville, par l'édification d'hôtels ou d'ensembles évidemment inspirés de l'esthétique du grand siècle. Mais il y a loin de l'inspiration à la copie ; et le matériau reste indigène, comme la ligne du toit.

Tout se gâte avec le XIX<sup>me</sup>. Personne n'en sera surpris, puisque le phénomène est général. Il semble toutefois se manifester avec une particulière virulence en pays neuchâtelois. Et j'en connais qui

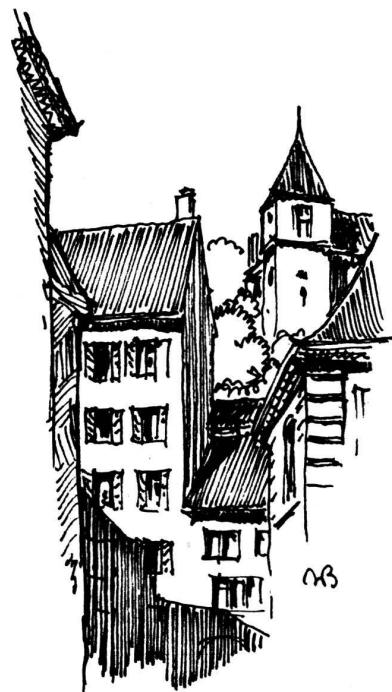


COLLÉGIALE 1842

seraient volontiers tentés de mettre cette déchéance sur le compte de la politique, de « cet excès d'inertie, cet excès de déférence pour toutes les choses qui sont en place parce qu'elles sont un jour ou l'autre tombées là, cet excès de respect... » auquel s'en prenait naguère M. E. Bauer. Ce n'est pas que les circonstances politiques et sociales aient été pires à Neuchâtel qu'ailleurs : les mouvements de population, l'importance croissante que prenait l'industrie, la facilité grandissante que trouvaient à circuler les marchandises et les idées, tout cela créait les mêmes besoins partout, posait partout les mêmes problèmes —

en un temps où le désarroi partout était complet. Mais la principauté avait été plus longtemps maîtresse de ses destinées ; et si le brusque changement des équipes gouvernementales n'est pas différent de ce qu'il est dans nombre d'autres Etats, si le conformisme et l'égoïsme du peuple, et sa foi dans ce qu'on lui présentait comme un nouvel évangile, ne sont pas plus aveugles qu'ailleurs, la rupture est peut-être plus complète (les royalistes de 1856 en portent du reste leur part de responsabilité).

C'est l'époque aussi, sans doute, où le canton de Neuchâtel produit quelques fortes personnalités scientifiques ou artistiques ; mais si la géologie ou la peinture sont des domaines où peut s'exercer une forte personnalité, l'architecture n'en est pas, ou à un moindre degré. L'architecture est avant tout une expression collective, l'expression d'un pays et d'un peuple ; encore faut-il, justement, que ce peuple ait un sentiment collectif à exprimer. Or une idéologie, même généreuse, qui se veut rénovatrice prépare mal, faute de nuances, à la solution de problèmes techniques précis. D'où le mélange invraisemblable de plans trop grandioses (propagande opportuniste en faveur de l'esprit nouveau) et de petitesse dans l'exécution, d'initiatives souvent hardies et justes, mais qu'on déguise par timidité, et d'imitations étroitement formelles.



NEUCHATEL  
RUE DES MOULINS.



PESEUX

Tout cela est connu, mais qu'y faire ? On pense immédiatement à une alternative sans issue : accepter ou refuser. Accepter, on n'en a plus le droit, car ce pays qu'on abîme est comme le symbole d'un malaise autrement profond ; et refuser, c'est

s'engager vers un retour à un passé qu'il faut oser déclarer périmé : on ne construira plus jamais comme on construisait jadis, et le vouloir serait commettre une grossière bêtise. Je ne crois pas que rien puisse ranimer assez le régionalisme pour qu'il devienne riche d'une sève jeune et créatrice. Au surplus, une tradition saine, un vrai respect du passé et du pays, cela ne se manifeste pas sous la forme de regrets pleurnichards et de récriminations ; cela agit, dans l'enthousiasme et dans la foi, dans le présent et dans l'avenir... (peut-être devrais-je

dire, puisque  
je me laisse  
entraîner en  
scène, que M.  
Béguin est un

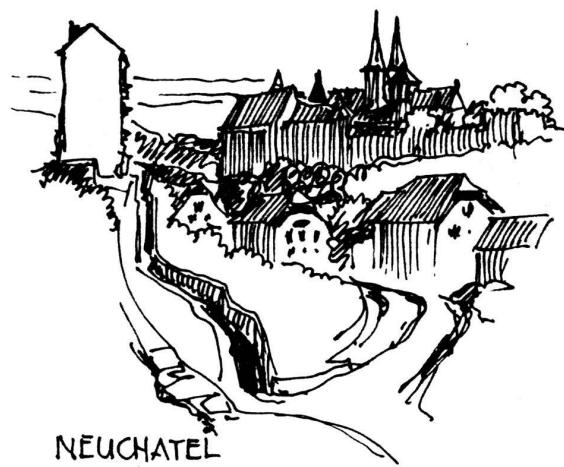
champion convaincu de la deuxième attitude). Aussi, entre la soumission plus ou moins mal résignée et le refus, doit-il y avoir place pour une solution intermédiaire, qui ne priverait personne de sa liberté, qui n'imposerait à personne une contrainte trop exigeante, mais qui ferait comprendre la nécessité de l'ordre, avec ses sacrifices, avec ses exigences non pas tellement collectives qu'individuelles. Il y faut de l'autorité et des règlements ; il y faut davantage : une éducation qui apprenne à voir ; il y faut l'esprit.

L'architecture n'est pas seulement une question de technique, de plans et de façades, c'est une question d'esprit. Et certes cet esprit-là ne s'exprime nulle part avec plus d'évidence et de goût que dans l'architecture du passé — si on la regarde en exemple, non en fétiche, si on la regarde avec l'esprit et dans son esprit.

Daniel VOUGA.



NEUCHATEL. TOUR DES PRISONS



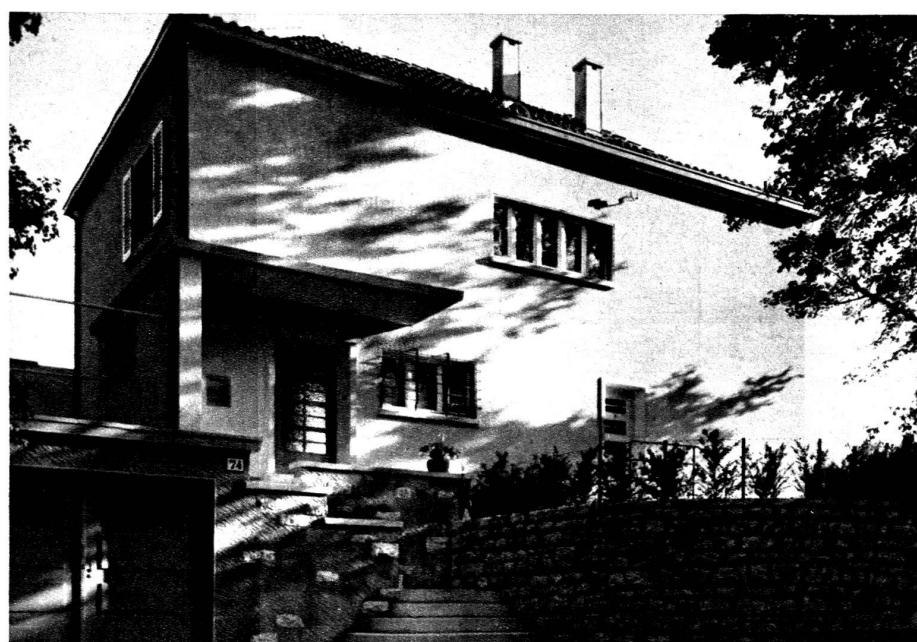
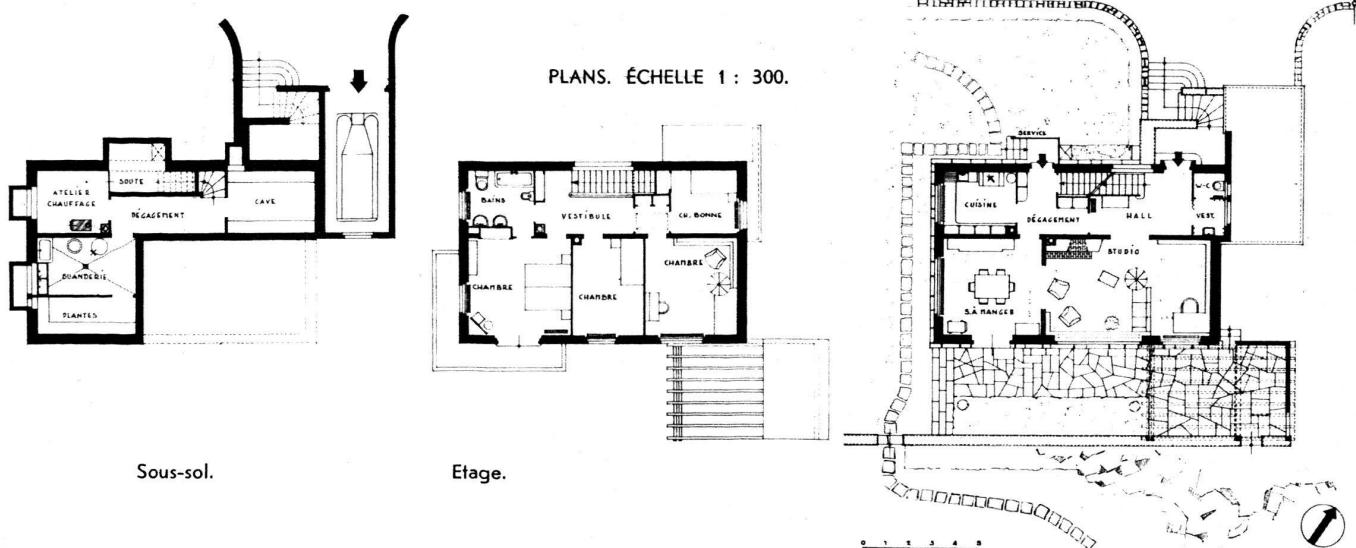
NEUCHATEL  
ÉCLUSE.



COLLÉGIALE 1942

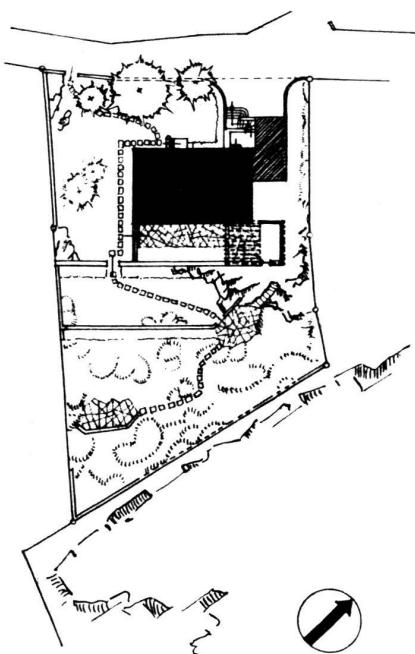


Vue de l'ouest.





La terrasse.



SITUATION. ÉCHELLE 1 : 750.

# Maison à Neuchâtel

par  
**Edmond Calame**  
ARCHITECTE EPF

(Photos Sauser, Neuchâtel.)



La grande baie du studio.